

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 2689

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 10

Supprimer l'alinéa 26.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que les agriculteurs réclament d'en finir avec les lourdeurs administratives, cet alinéa en ajoute une nouvelle sans que son objectif et sa pertinence ne soit très clairs... Il convient d'aller à l'essentiel et de supprimer toute démarche administrative superflue.